

Minute

Au nom de S. M. L. Empereur des François, et de
S. M. le Roi d'Étrurie

22

En conséquence du Contrat d'échange des établis-
sements ci dessous désignés passé à Florence le
dix huit Mai de l'An dernier Mil huit cent trois par
devant le Notaire Royal Giacomo Xaverio Fabbrini
et des ratifications successives des Ministres Plé-
nipotentiaires des Gouvernements respectifs Son
Eminence M. le Cardinal Fesch Ministre Pléni-
p. de S. M. L. Empereur des François, et Son Excel-
lence M. Vargas Laguna Ministre Pléni-
p. de S. M. M. Catholique et Étrurienne, en vertu des
autorisations de leurs Gouvernements respectifs,
on a arrêté le présent accord.

La dite Eminence, au nom de S. M. L. Empereur des
François, consent que les Ministres de S. M. le
Roi d'Étrurie prennent possession, et passent en l'
occupation du Palais appelé de l'Académie de
France à Rome, dont les Concierges actuels devront
leur remettre les clefs, aussitôt qu'ils en seront
requis, comme aussi de toutes les appendances, et
dépendances.

Et vice versa Son Excellence M. Vargas Laguna, au
nom de Sa dite Majesté le Roi d'Étrurie, reconnaît
légitime la possession déjà prise par les Ministres
et Agents de S. M. L. Empereur des François du Palais
appelé Villa Medici dans la dite Ville de Rome,
et des toutes les vignes, jardins et annexes de toute
espèce, et consent qu'ils continuent à les retenir et
les occuper, y exerçant tous les actes de posses-
sion, sans en excepter un seul. En foi de quoi
ils ont signé et muni de leurs sceaux respectifs
le présent acte par lequel ils déclarent avoir
donné entière exécution au contrat d'échange

ci dessus rapporté
Donné a Rome le quatorze vendémiaire an Treize
(huit octobre Mil huit cent quatre)

Le Secrétaire du Card.

Le Cardinal Fesch

Le Secrétaire du Ministre

Antoine Vargas
Laguna